



CONFERENCE INTERAFRICAINNE DES MARCHES D'ASSURANCES

(CIMA)

**INSTITUT INTERNATIONAL DES ASSURANCES
(IIA)**



Institution spécialisée autonome

Organisation Internationale

BP: 1575 – Tel : (00237) 22 20 71 52 – Fax : (00237) 22 20 71 51

E-Mail: iaa@cameroun.com

Site web: <http://www.iiacameroun.com>

Yaoundé / CAMEROUN

**RAPPORT D'ETUDES ET DE STAGE POUR L'OBTENTION DU
DIPLOME DE MAITRISE EN SCIENCES ET TECHNIQUES
D'ASSURANCES (MST-A)**

Cycle II, 12^{ème} promotion : 2014-2016

**« CREATION D'UN POOL DE
GESTION DE L'ASSURANCE
MALADIE DANS UN PAYS
MEMBRE DE LA CIMA : REALITES
ET PERSPECTIVES »**



SAHAM
Assurance

Présenté et soutenu par :

HOYEP Samuel

Sous la direction de :

**Monsieur AGUDETSE Ben
DIRECTEUR TECHNIQUE
SAHAM Assurance**

Novembre 2016

DEDICACES

Je dédie ce modeste travail :

A ma bien-aimée Mireille ;

A mes trésors Yonnis, Lénos, Imelda ;

CREATION D'UN POOL DE GESTION DE L'ASSURANCE MALADIE DANS UN PAYS MEMBRE DE LA CIMA : REALITES ET PERSPECTIVES

REMERCIEMENTS

Mes remerciements vont à l'endroit de toutes les personnes qui ont contribué de près ou de loin par leurs conseils, leur soutien, leurs sacrifices, leurs prières et leur appui financier à l'aboutissement de ce travail :

- ✓ M. Roger Jean Raoul DOSSOU YOVO, Directeur Général de l'Institut International des Assurances ;
- ✓ Tout le personnel de l'Institut International des Assurances ;
- ✓ Tout le corps enseignant de l'Institut International des Assurances ;
- ✓ M. AYEVA Lymdah-Ouro, Directeur National des Assurances du Togo pour ses conseils et encouragements ;
- ✓ M. komlavi DIABO, Responsable du Centre Professionnel de Formation à l'Assurance (CPFA) qui m'a donné le goût des assurances depuis les bancs du CPFA ;
- ✓ Tout le personnel de la Direction Nationale des Assurances du Togo ;
- ✓ M. Magloire DOCHAMOU, Directeur Général de SAHAM Assurance qui m'a permis de découvrir la vie en entreprise ;
- ✓ M. Ben AGUDETSE, Directeur Technique de SAHAM Assurance qui a accepté de diriger ce travail ;
- ✓ Tout le personnel de SAHAM Assurance Togo pour sa collaboration ;
- ✓ Le Comité des Assureurs du Togo pour son encadrement ;
- ✓ M. Efui GBEDEMAH, Directeur du Pool TPV Togo pour la documentation ;
- ✓ M. Joseph FOADING, pour ses sages conseils ;
- ✓ M. WETI et son épouse, pour leur amour indicible ;
- ✓ Les étudiants des 22^e et 12^e promotions DESS-A et MST-A ;
- ✓ Toutes les personnes que ma mémoire défaillante d'homme n'a pu citer.

**LISTE DES SIGLES ET
ABREVIATIONS**

AFRICA RE	: Société Africaine de Réassurance
CGA	: Compagnie Générale d'Assurance
CICA-RE	: Compagnie de Réassurance des Etats membres de la CICA (Conférence Internationale pour le Contrôle de l'Assurance)
CIMA	: Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances
CNART	: Compagnie Nationale d'Assurance et de Réassurance des Transporteurs
CRCA	: Commission Régionale de Contrôle des Assurances
IARD	: Incendie, Accidents, Risques divers
NSIA	: la Nouvelle Société Interafricaine d'Assurance
OHADA	: Organisation pour l'harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
SCOR	: Société Commerciale de Réassurance

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Le chiffre d'affaires de SAHAM sur une période de sept ans.....Page 4

Tableau 2 : Le chiffre d'affaires en 2015 des sociétés IARD au Togo.....Page 5

Tableau 3 : Le chiffre d'affaires de SAHAM en 2015 par canal de distribution.....Page 15

Tableau 4 : Répartition du personnel selon la catégorie socio-professionnelle.....Page 18

Tableau 5 : Le chiffre d'affaires des sociétés IARD au Togo par branches en 2015.....Page 23

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : L'évolution du chiffre d'affaires de SAHAM sur sept ans.....Page 4

Graphique 2: Le chiffre d'affaires en 2015 des sociétés IARD au Togo.....Page 5

Graphique 3: Part de marché de chaque compagnie.....Page 6

Graphique 4: Le chiffre d'affaires de SAHAM par canal de distribution.....Page 16

Graphique 5: La part de chaque canal de distribution dans le chiffre d'affaires.....Page 16

Graphique 6: Répartition du personnel selon la catégorie socio-professionnelle.....Page 18

CREATION D'UN POOL DE GESTION DE L'ASSURANCE MALADIE DANS UN PAYS MEMBRE DE LA CIMA : REALITES ET PERSPECTIVES

RESUME

Le préambule de la constitution de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) affirme clairement que : « la possession du meilleur état de santé qu'il est capable d'atteindre constitue l'un des droits fondamentaux de tout être humain ». La plupart des constitutions de nos Etats consacrent cette disposition. En 2005, la 58^{ième} assemblée mondiale de la santé a adopté à l'unanimité une résolution demandant aux pays membres de l'OMS de développer des systèmes de financements de la santé pour garantir à leur population un accès équitable à des services de santé de qualité. Dans cette perspective, le 06 décembre 2012, la 67^{ième} session de l'Assemblée Générale des Nations Unies a adopté une résolution sur la couverture sanitaire universelle. Cette résolution appelle chaque Etat membre de l'Organisation des Nations Unies (ONU) à éviter de recourir au paiement direct des soins par les usagers et à financer son système de santé par le biais de mécanismes plus équitables et solidaires. Au niveau régional, avec la volonté de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) de promouvoir la réglementation de la mutualité sociale dans les pays membres, le conseil des ministres de l'UEMOA a adopté le 26 Juin 2009 le règlement n° 07/2009/CM/UEMOA. Comme c'est le cas dans tous nos Etats, les efforts des gouvernements, dans le but de mettre en place des mécanismes d'assistance et d'entraide favorisant l'accès financier aux soins de santé et d'assurer la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement de la couverture maladie universelle, restent malgré tout limités. Le taux de remboursement atteint difficilement les 80% et une bonne partie de la population n'est pas couverte par ces mécanismes. D'où l'importance de l'Assurance Maladie. Malheureusement, cette branche qui connaît d'énormes difficultés, appelle d'urgence à la création d'un système de mise en commun des risques d'Assurance Maladie : il s'agit du Pool Assurance Maladie. C'est une structure qui regroupe toutes les compagnies d'assurance pratiquant la branche Maladie et qui centralise toutes les opérations au niveau de la dite branche. Ainsi, elle permettra non seulement de mutualiser ce risque, mais également d'assainir le milieu en y mettant de l'ordre. Notre étude portera sur la mise en place de cet organe dans un pays membre de la CIMA.

ABSTRACTS

The preamble to the constitution of the World Health Organization (WHO) clearly states that "the possession of the highest attainable standard of health, that one is able to achieve, is one of the fundamental rights of every human being." Most constitutions of our states dedicate this provision. In 2005, the 58th World Health Assembly unanimously adopted a resolution asking WHO member countries to develop health financing systems to ensure their population equitable access to quality health services. In this perspective, on December 6, 2012, the 67th session of the UN General Assembly (UN) adopted a resolution on universal health coverage. This resolution calls each member state of the United Nations (UN) to avoid using the direct payment for health care by the users and to fund its health system through more equitable and solidarity mechanisms. At the regional level, with the will of the West African Economic and Monetary Union (UEMOA/ WAEMU) to promote the regulation of social mutuality in member countries, the Council of Ministers' (UEMOA) adopted on June 26, 2009 the Regulation No. 07/2009 / CM / UEMOA.

It has been noted that, in all our countries, the efforts of our governments to implement mechanisms of assistance and mutual aid to promote financial access to health care and to ensure the implementation of the national strategy for development of universal health coverage are still limited. The repayment/refunding rate hardly reaches 80% and a majority of the population is not covered by these mechanisms. Hence, the importance of health insurance. Unfortunately, this branch who is experiencing enormous difficulties, urgently calls for the creation of a pooling system to mutualize Health Insurance risks: it is the Health Insurance Pool. It is a structure that brings together all the insurance companies offering health insurance and centralizes all operations within the said branch/pool. Thus, it will not only help to share the risks, but also to clean up the environment by putting the order. Our study will focus on the establishment of this branch/pool in a CIMA member country.

SOMMAIRE

<u>DEDICACES</u>	i
<u>REMERCIEMENTS</u>	ii
<u>LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS</u>	iii
<u>LISTE DES TABLEAUX</u>	iv
<u>LISTE DES FIGURES</u>	v
<u>RESUME</u>	vi
<u>ABSTRACTS</u>	vii
<u>SOMMAIRE</u>	viii
<u>INTRODUCTION</u>	1
<u>PREMIERE PARTIE : LA COMPAGNIE SAHAM ASSURANCE</u>	2
<u>CHAPITRE I : LA PRESENTATION DE SAHAM ASSURANCE</u>	3
<u>CHAPITRE II : LA DESCRIPTION DE L'ENVIRONNEMENT DU STAGE</u>	12
<u>SUGGESTIONS ET RECOMMANDATIONS</u>	19
<u>DEUXIEME PARTIE : « CREATION D'UN POOL DE GESTION DE L'ASSURANCE MALADIE DANS UN PAYS MEMBRE DE LA CIMA : REALITES ET PERSPECTIVES »</u> ...	21
<u>CHAPITRE I : LA PROBLEMATIQUE DE LA CREATION DU POOL DE L'ASSURANCE MALADIE</u>	22
<u>CHAPITRE 2 : LE CONCEPT DU POOL</u>	26
<u>CONCLUSION</u>	31
<u>BIBLIOGRAPHIE</u>	33
<u>TABLE DES MATIERES</u>	35

CREATION D'UN POOL DE GESTION DE L'ASSURANCE MALADIE DANS UN PAYS MEMBRE DE LA CIMA : REALITES ET PERSPECTIVES

INTRODUCTION

Jusqu'au XVIII^e siècle, les protections contre les risques de la vie étaient assurées par la richesse personnelle, la solidarité locale (familiale, villageoise) ou professionnelle, et la charité. Au XIX^e siècle, la révolution industrielle concentrait les populations dans les villes où la solidarité locale ne pouvait plus jouer, alors que le nombre d'accidents du travail augmentait. De plus, se développait un mouvement intellectuel et scientifique qui promouvait la prévoyance individuelle à l'origine des assurances privées (Assurance Maladie).

Nous constatons donc que de tout temps, l'homme est vulnérable et exposé à des événements susceptibles d'entraîner des dommages dans son intégrité physique ou sur ses biens. Pour se prémunir contre ces risques, il a essayé plusieurs modes de protections qui se sont avérés insuffisants. Le système d'assurance est venu apporter une réponse adéquate à ces insuffisances. Cependant, la branche santé est une branche dont la gestion est singulièrement difficile pour les assureurs et oblige à un suivi particulièrement vigilant des opérations de la part de professionnels spécialisés. Les problèmes régulièrement rencontrés sont les suivants :

- ✓ la fraude répétée des assurés et des prestataires de soins ;
- ✓ le coût sans cesse croissant des soins et des médicaments ;
- ✓ les tarifs très élevés et non uniformisés sur le marché ;
- ✓ la surfacturation des prestations par les professionnels de la santé ;
- ✓ l'inaccessibilité des couches défavorisées à l'Assurance Maladie classique.

C'est pour essayer d'apporter des solutions à ces difficultés qu'il nous apparaît dès lors très utile de développer notre réflexion autour de deux axes principaux : d'une part les réalités d'un pool d'Assurance Maladie et d'autre part, ses perspectives. Mais il importe au préalable, de présenter SAHAM Assurance Togo qui est la structure dans laquelle nous avons effectué notre stage.

**PREMIERE PARTIE : LA COMPAGNIE
SAHAM ASSURANCE**

Notre stage académique au sein de cette compagnie a débuté le lundi 09 mai 2016. Nous avons eu l'occasion de faire le tour des différents services durant six (06) mois dans le but de nous imprégner des différentes activités de la structure. Nous présenterons dans cette partie la structure d'accueil d'une part, et d'autre part l'environnement du stage.

CHAPITRE I : LA PRESENTATION DE SAHAM ASSURANCE

SAHAM Assurance fait partie des sept (07) compagnies non vie qui opèrent sur le territoire togolais. Elle a son siège social au 10, Avenue Sylvanus Olympio à Lomé et sa clientèle est composée des particuliers, des entreprises, des institutions internationales et des sociétés d'Etat. Ce chapitre nous permettra de faire son historique et de mettre en exergue les produits qu'elle commercialise.

Section 1 : L'historique de la compagnie

A. La création de SAHAM Assurance Togo

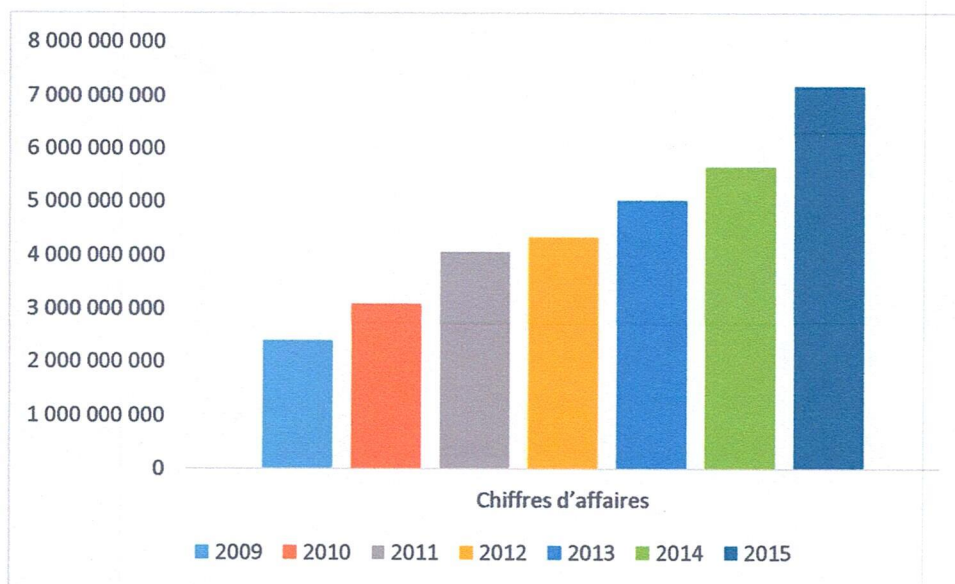
SAHAM Togo a été créée le 1^{er} janvier 1997 sous l'appellation COLINA SA avec un capital de 800.000.000 FCFA qui a été porté à 1.300.000.000 FCFA en 2010. Elle a été agréée pour présenter les opérations d'assurances de la branche non vie. Elle répond à l'immatriculation au registre du commerce 2006B1040 et est membre du groupe marocain SAHAM depuis mars 2011. Elle a acquis le portefeuille du groupe COLINA en 2010, initialement détenu par les Assurances Générales de France (AGF). Ainsi, elle se présente au Togo comme partenaire privilégié en matière d'assurance. SAHAM Assurance Togo développe harmonieusement ses souscriptions dans les différents risques. Elle est classée parmi les toutes premières compagnies du marché togolais en termes de solvabilité et de chiffre d'affaires réalisé. Les données ci-après nous le démontrent à suffisance :

CREATION D'UN POOL DE GESTION DE L'ASSURANCE MALADIE DANS UN PAYS MEMBRE DE LA CIMA : REALITES ET PERSPECTIVES

Tableau 1 : Le chiffre d'affaires de SAHAM Assurance sur une période de sept ans

Exercice	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Chiffres d'affaires	2 397 180 629	3 090 833 051	4 059 373 745	4 334 915 721	5 023 842 716	5 652 514 275	7 179 305 677

Graphique 1: L'évolution du chiffre d'affaires de SAHAM Assurance sur sept ans



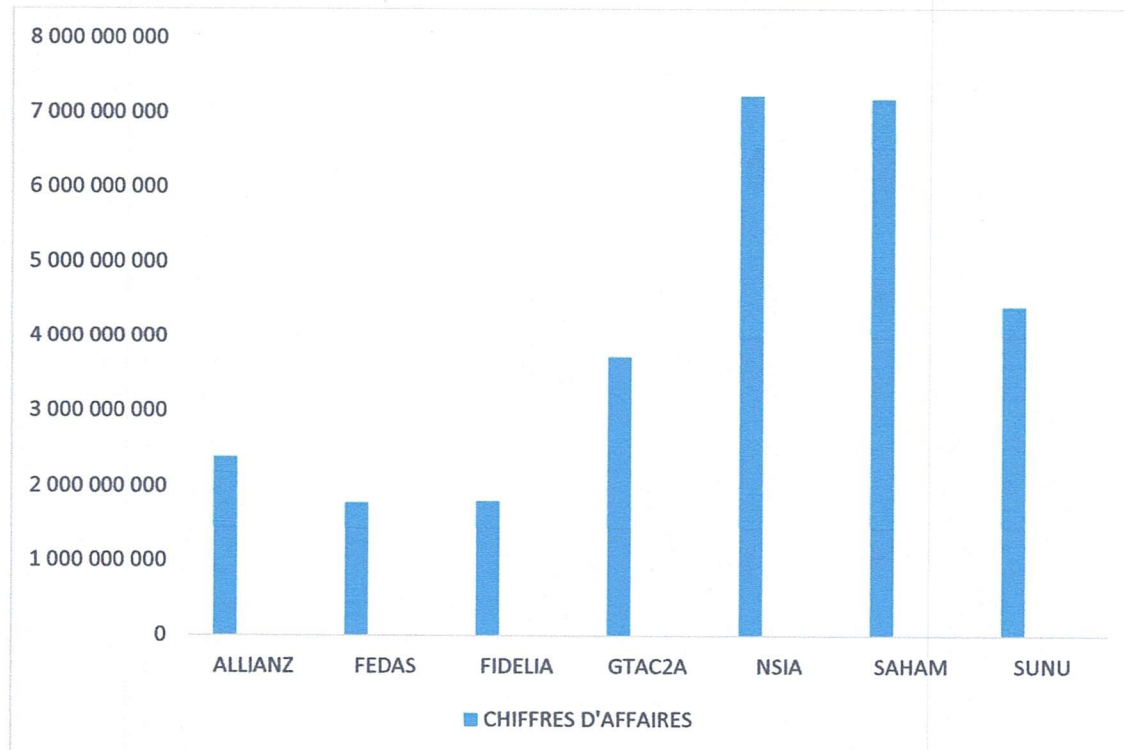
Source : Rapports annuels de SAHAM Assurance de 2009 à 2015

CREATION D'UN POOL DE GESTION DE L'ASSURANCE MALADIE DANS UN PAYS MEMBRE DE LA CIMA : REALITES ET PERSPECTIVES

Tableau 2 : Chiffre d'affaires en 2015 des sociétés IARD au Togo

RANG	COMPAGNIES	CHIFFRE D'AFFAIRES 2015	PART DU MARCHÉ en %
1	NSIA	7 223 596 510	25,35
2	SAHAM	7 179 305 677	25,19
3	SUNU	4 397 887 154	15,43
4	GTA	3 722 356 012	13,06
5	ALLIANZ	2 389 517 648	8,38
6	FIDELIA	1 802 348 937	06,32
7	FEDAS	1 779 752 079	06,24
TOTAL	-	28 494 764 017	-

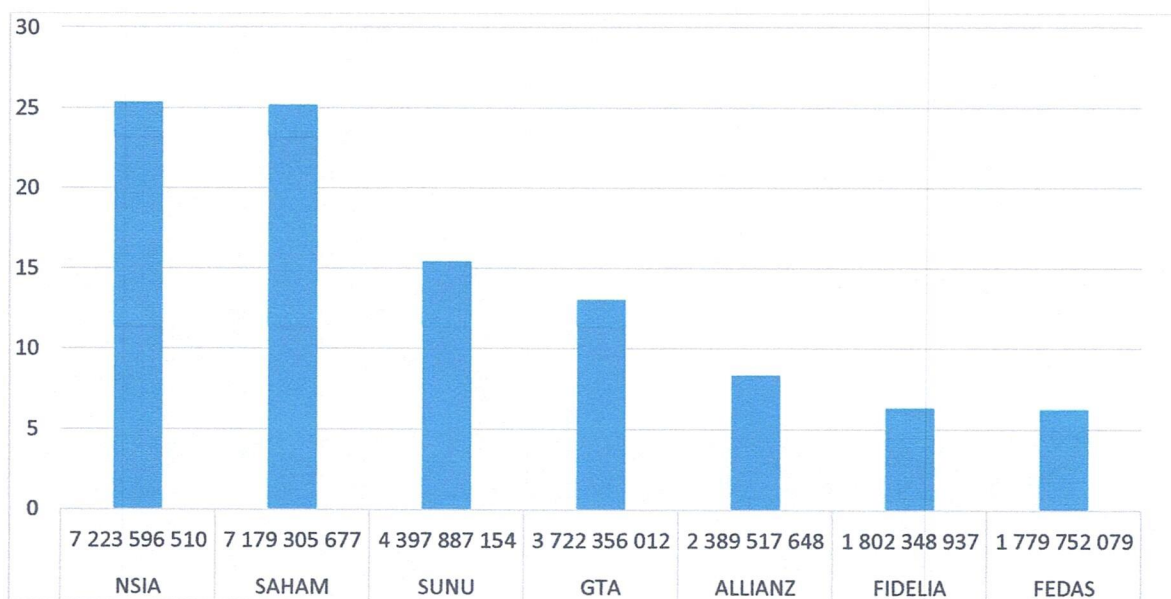
Graphique 2: Chiffre d'affaires en 2015 des sociétés IARD au Togo



Source : Statistiques de la Direction Nationale des Assurances du Togo en 2015

CREATION D'UN POOL DE GESTION DE L'ASSURANCE MALADIE DANS UN PAYS MEMBRE DE LA CIMA : REALITES ET PERSPECTIVES

Graphique 3: Part du marché de chaque compagnie



Source : Statistiques de la Direction Nationale des Assurances du Togo en 2015

SAHAM Assurance a entre autre clients dans son portefeuille : des ambassades, des institutions internationales, des grandes sociétés, des ONG et des institutions bancaires.

On ne saurait parler de SAHAM Assurance Togo sans dire un mot sur le groupe d'assurance SAHAM qui est aujourd'hui la maison mère.

B. Le groupe SAHAM

SAHAM Togo appartient au groupe d'assurance SAHAM qui est un groupe panafricain présent au Maroc depuis 1995 comme premier pays d'implantation. Le groupe COLINA devenu SAHAM s'est hissé en moins de deux (02) décennies au rang de leader dans ses activités : l'assurance, l'assistance, les centres de relations clients et la santé. Il connaît une expansion rapide, en se préparant et en anticipant les mesures de relance économique mises en place ces dernières années.

Le groupe SAHAM Assurance gère plus de 4,6 milliards FCFA de réserves techniques entièrement représentées. Il a également développé un réseau de filiales et est ainsi présent en Angola, au Benin, au Kenya, au Burkina-Faso, au Cameroun, en Côte

CREATION D'UN POOL DE GESTION DE L'ASSURANCE MALADIE DANS UN PAYS MEMBRE DE LA CIMA : REALITES ET PERSPECTIVES

d'Ivoire, au Gabon, au Ghana, en Guinée, au Madagascar, au Mali, au Maroc, au Niger, au Sénégal et au Togo. Le groupe réalise aujourd'hui un chiffre d'affaires de plus de 1042 Millions USD (d'après le site du groupe) faisant de lui le leader en assurance sur le continent africain.

Le groupe SAHAM assurance joue pleinement son rôle d'investisseur institutionnel, dans le respect du code CIMA. Il investit ses réserves techniques dans des placements de grande sécurité tels que les emprunts d'Etat, Emprunts Obligataires, les obligations et immeubles de grand standing. Le groupe SAHAM peut personnaliser ses produits grâce à des collaborateurs hautement spécialisés et, pour atteindre cette efficacité, il s'est doté de matériels informatiques de très haute performance avec un logiciel commun à l'ensemble du groupe et développé spécialement pour ses besoins.

Le groupe SAHAM a la garantie financière d'un groupe international et offre en plus de sa technicité et de son sérieux, la sécurité des réassureurs de tout premier rang mondial qui le soutiennent et lui renouvellent chaque année leur confiance. Nous citerons par exemple : SCOR (France), PARTNER RE (France), AFRICA RE (Côte d'ivoire), CICA RE (Togo), TRUST RE (Bahrain) et SAHAM RE (Maroc).

Section 2 : Les produits commercialisés par SAHAM Assurance

A. Les produits de l'Assurance Automobile

Assurance Automobile

L'assurance Automobile est une assurance qui garantit le conducteur d'un véhicule contre les dommages causés par son véhicule à des tiers. Ces dommages peuvent être matériels, immatériels ou corporels. Elle couvre la Responsabilité Civile Automobile qui est obligatoire, l'Incendie, le Vol, le Bris de glaces ...

Assistance Automobile

C'est une prestation (garantie compensatrice du contrat de base automobile) offerte par SAHAM Assurance Togo qui permet de porter assistance aux assurés en cas d'accident et de panne de véhicule. Elle permet aussi une prise en charge complète de l'aide à l'établissement du constat à l'amiable, de remorquage du véhicule et du véhicule de remplacement.

B. Les produits de l'Assurance Risques Divers

Assurance Multirisque Professionnelle

La Multirisque Professionnelle est un produit d'assurance qui couvre les risques liés à l'exploitation de locaux de travail. Les risques couverts portent aussi bien sur la responsabilité civile que les biens mobiliers et immobiliers de l'assuré. Les principales prestations garanties sont :

- ✓ incendie, explosion et risques assimilés ;
- ✓ dommages électriques ;
- ✓ dégâts des eaux ;
- ✓ vols ;
- ✓ bris de glaces ;
- ✓ tempête, ouragan et cyclone.

Assurance Multirisque Immeubles

La Multirisque Immeubles est un produit d'assurance qui couvre les risques liés aux locaux d'habitation. Les risques couverts portent aussi bien sur la responsabilité civile que les biens mobiliers et immobiliers de l'assuré. Les principales prestations garanties sont :

- ✓ Incendie, explosion et risques assimilés ;
- ✓ Dommages électriques ;
- ✓ Dégâts des eaux ;

CREATION D'UN POOL DE GESTION DE L'ASSURANCE MALADIE DANS UN PAYS MEMBRE DE LA CIMA : REALITES ET PERSPECTIVES

- ✓ Vols ;
- ✓ Bris de glaces ;
- ✓ Tempête, ouragan et cyclone.

Assurance Maladie

L'assurance maladie a pour objet de garantir à l'assuré la prise en charge ou le remboursement des frais médicaux, chirurgicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation exposés suite à une maladie, à un accident ou à une maternité dont la date de commencement ou de survenance est postérieure à la date d'effet du contrat.

Assurance Individuelle Accidents

Le contrat d'Assurance Individuelle Accidents a pour objet de garantir à la personne assurée, la réparation des conséquences liées aux accidents corporels dont il pourrait être victime tant dans sa vie professionnelle que privée. Elle donne droit à trois (03) prestations, notamment le paiement d'un capital en cas de décès, le paiement d'un capital en cas d'invalidité permanente et le remboursement des frais médicaux liés à un accident de l'assuré.

Assurance Transport ou Assurance sur Facultés

L'assurance sur « facultés » a pour objet de garantir les risques auxquels sont exposées les marchandises au cours de leur transport maritime, fluvial, terrestre ou aérien.

Assurance Tous Risques Chantiers

L'Assurance Tous Risques Chantiers garantit les dommages matériels subis par l'ouvrage en cours de construction (l'ouvrage objet du marché, l'ouvrage provisoire, les matériaux sur chantier et, éventuellement, les installations de chantier).

CREATION D'UN POOL DE GESTION DE L'ASSURANCE MALADIE DANS UN PAYS MEMBRE DE LA CIMA : REALITES ET PERSPECTIVES

Assurance Responsabilité Civile Chef d'Entreprise

Cette garantie est subdivisée en deux volets :

✓ **La Responsabilité Civile Exploitation**

Elle couvre l'assuré contre les dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs causés à autrui par un accident résultant de l'exploitation de son entreprise, industrie ou commerce.

✓ **La Responsabilité Civile Professionnelle**

La Responsabilité Civile Professionnelle garantit les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile de l'assuré, lorsque celle-ci sera recherchée en raison des dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs causés à la clientèle et provenant de faute, d'erreur, omission ou malfaçon technique ou professionnelle dans le cadre de ses activités.

Assurance Assistance Voyage

Le contrat d'Assistance Voyage accorde des garanties d'assistance à l'assuré 24heures/24 et 7jours/7 dans les pays désignés aux conditions particulières dans le pays de résidence en cas de : maladie, accidents et décès. Cette assurance est gérée à l'aide d'un partenaire de SAHAM Assurance Togo.

Evacuation Sanitaire (EVASAN)

L'assurance EVASAN (Evacuation Sanitaire) accorde des garanties d'assistance à l'assuré 24 heures/24 et 7jours/7 dans les pays désignés aux conditions particulières en cas de : maladie, accidents et décès.

Elle est souscrite en complément d'un accord de base qui est l'assurance maladie.

CREATION D'UN POOL DE GESTION DE L'ASSURANCE MALADIE DANS UN PAYS MEMBRE DE LA CIMA : REALITES ET PERSPECTIVES

Complémentaire Santé

L'assurance Complémentaire Santé garantit conformément au tableau des barèmes de prestation de l'Institut National de l'Assurance Maladie (INAM), les remboursements de tout ou partie du ticket modérateur (parts à la charge de l'assuré) et/ou les dépassements de plafond des actes ou des frais engagés par l'assuré de l'INAM et ce, dans le respect de l'application des dispositions de la nomenclature des actes médicaux en vigueur au Togo.

Après cette étude, qui nous a permis de faire la connaissance de la structure SAHAM, nous allons à présent décrire l'environnement du stage.

CHAPITRE II : LA DESCRIPTION DE L'ENVIRONNEMENT DU STAGE

Les sociétés d'assurance, comme toute organisation, mettent sur pied des structures leur permettant de bien fonctionner. SAHAM Assurance ne déroge pas à la règle. Nous nous attèlerons dans ce chapitre à présenter sa structure organisationnelle (section 1), avant de faire la description du déroulement du stage (section 2).

Section 1 : La structure organisationnelle

A. La Direction Générale

La Direction Générale est seule responsable devant le Conseil d'Administration. Elle définit la politique managériale de la société et ses grandes orientations. Certains services lui sont directement rattachés, notamment l'Assistante de Direction, l'Audit interne et contrôle de gestion, le service informatique et édition des cartes santé. Egalement, un Secrétariat Général sert de courroie de transmission entre la compagnie et ses divers partenaires extérieurs.

Il est à noter que la cellule maladie est une entité autonome sous la direction d'un chef qui rend compte à la Direction du Développement et des Projets à qui le Directeur Général a délégué le pouvoir. Elle établit les contrats et gère les sinistres.

B. Les autres directions

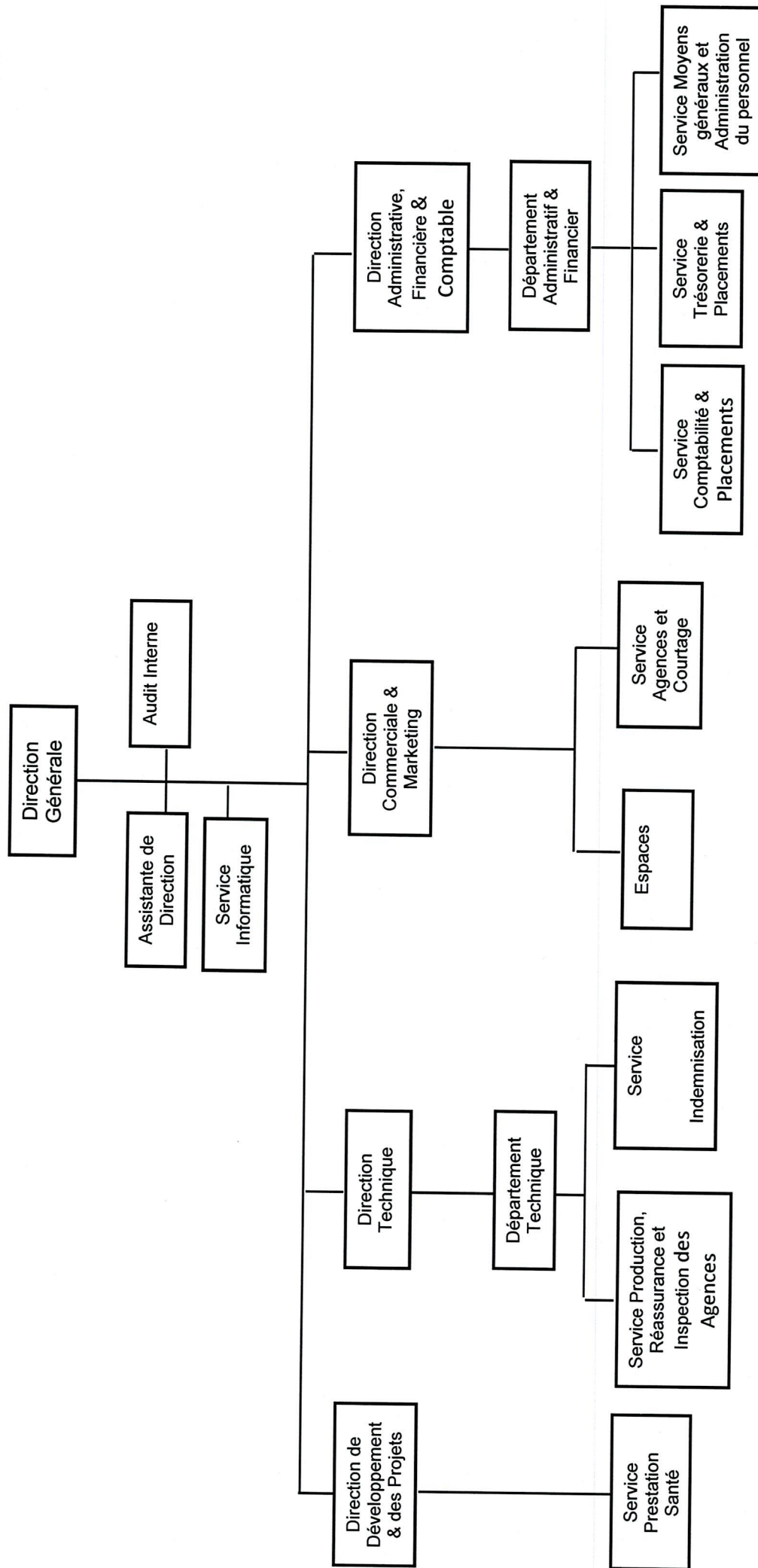
Il s'agit de :

CREATION D'UN POOL DE GESTION DE L'ASSURANCE MALADIE DANS UN PAYS MEMBRE DE LA CIMA : REALITES ET PERSPECTIVES

- ✓ La Direction Administrative et Financière à la tête de laquelle se trouve un Directeur Administratif et Financier qui, au-delà de la gestion des ressources humaines, s'occupe spécialement des moyens généraux (gestion des prestations externes et de tous les achats). Il a sous sa direction un Chef de Département Financier chargé de tout ce qui est comptabilité, recouvrement, trésorerie, placement, salaire, recrutement et stage.
- ✓ La Direction Commerciale et Marketing est un véritable ministère des affaires étrangères. Elle s'occupe de la force de vente, de la gestion des bureaux directs (espaces délocalisés), des agences et de la visite clientèle.
- ✓ La Direction du Développement et des Projets est un laboratoire où se fait le travail de réflexion sur les nouveaux produits à mettre en place et sur le développement de la société. Elle s'occupe également de l'exercice de la conquête du portefeuille de la concurrence.
- ✓ La Direction Technique est le lieu par excellence de la conception des tarifs et des cotations, de l'établissement des contrats, de la gestion des sinistres, des opérations de souscriptions des espaces (sauf en Automobile), d'où leur dépendance technique à la Direction Technique. Elle est également chargée des placements et des traités de réassurance, de la gestion des courtiers ainsi que leur relation avec la clientèle.

L'organigramme ci-dessous renseigne mieux sur la structure de SAHAM Assurance Togo.

ORGANIGRAMME SAHAM ASSURANCE TOGO



CREATION D'UN POOL DE GESTION DE L'ASSURANCE MALADIE DANS UN PAYS MEMBRE DE LA CIMA : REALITES ET PERSPECTIVES

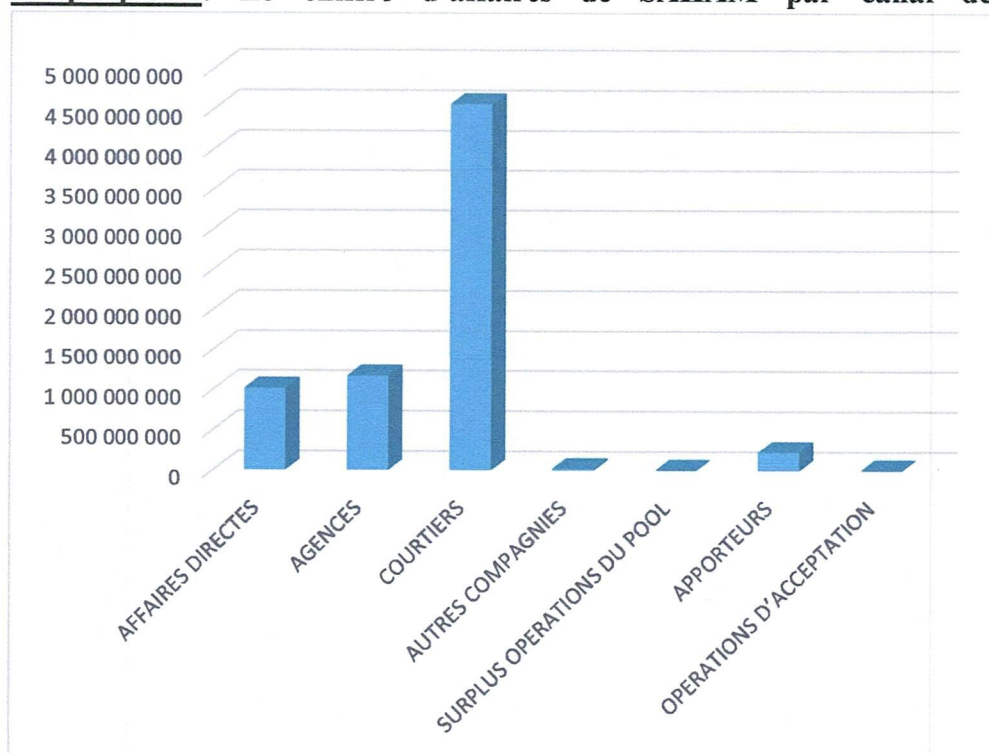
SAHAM Assurance s'est également dotée d'un réseau de distribution très dynamique composé d'une multitude d'apporteurs d'affaires, de commerciaux, de bureaux directs encore appelés espaces, des agences et des courtiers qui occupent la tête du classement d'après les statistiques ci-après :

Tableau 3 : Le chiffre d'affaires de SAHAM en 2015 par canal de distribution

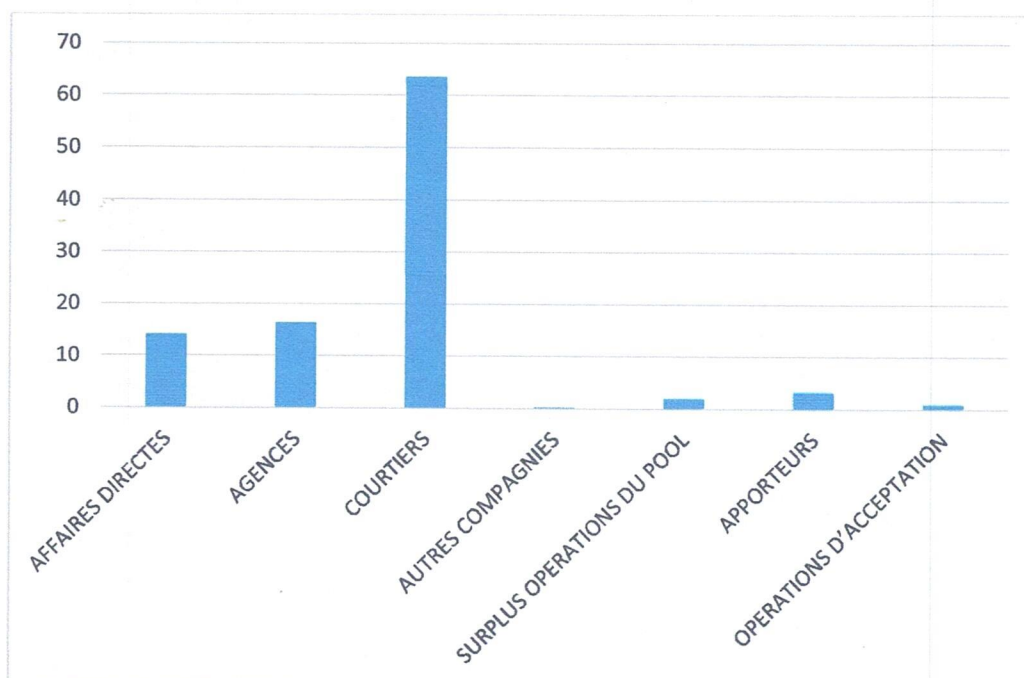
	CHIFFRE D'AFFAIRES	PART EN %
AFFAIRES DIRECTES	1 013 964 948	14,12
AGENCES	1 168 506 956	16,28
COURTIERS	4 561 852 025	63,54
AUTRES COMPAGNIES	17 522 799	0,24
SURPLUS OPERATIONS DU POOL	134 453 291	01,87
APPORTEURS	224 764 162	03,13
OPERATIONS D'ACCEPTATION	58 241 496	0,81
TOTAL	7 179 305 677	

CREATION D'UN POOL DE GESTION DE L'ASSURANCE MALADIE DANS UN PAYS MEMBRE DE LA CIMA : REALITES ET PERSPECTIVES

Graphique 4: Le chiffre d'affaires de SAHAM par canal de distribution



Graphique 5: La part de chiffre d'affaires par canal de distribution



Source : Rapport de la Direction Technique

CREATION D'UN POOL DE GESTION DE L'ASSURANCE MALADIE DANS UN PAYS MEMBRE DE LA CIMA : REALITES ET PERSPECTIVES

Il ressort de ces statistiques que SAHAM dépend énormément des intermédiaires en l'occurrence les courtiers; ce qui n'est pas un gage de sécurité pour la compagnie. Elle devra donc prendre les dispositions nécessaires pour développer la distribution en direct de ses produits.

Section 2 : Le déroulement du stage

A. Le Service Production

Notre passage dans ce service nous a permis de nous livrer aux activités de connaissance des produits, d'accueil clientèle, d'établissement des cotations et contrats, de procédure de contrôle et de suivi des tâches administratives ainsi que des visites de risques.

B. Le Service Sinistre

Nous nous sommes attelés dans ce service, à nous initier à la gestion des données sinistres, à la gestion technique des dossiers sinistres et au règlement des sinistres.

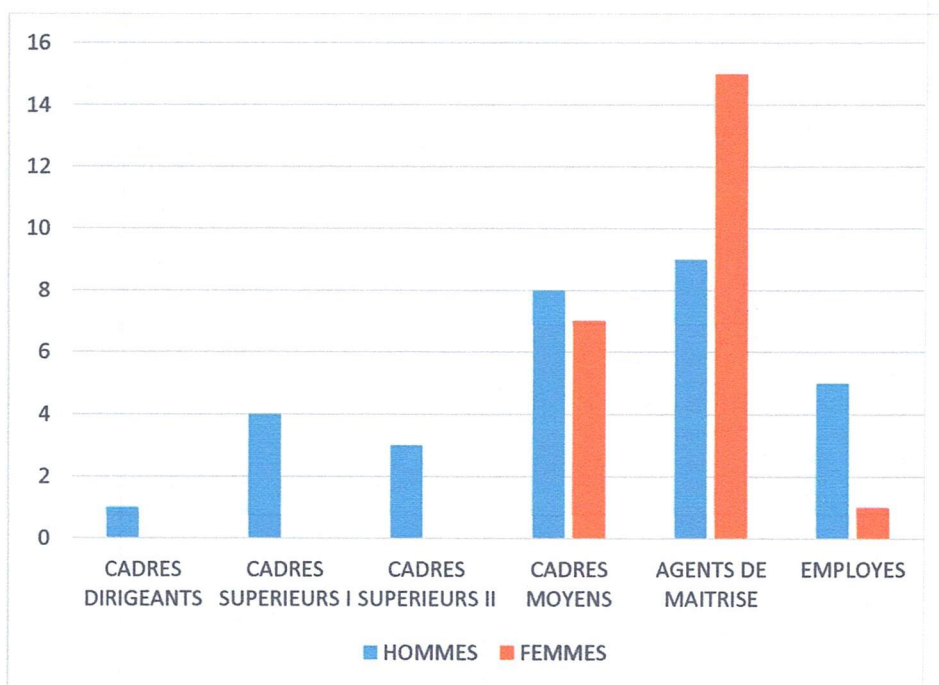
Il faut tout de même relever que nous avons fait le tour de presque toutes les directions et avons été encadrés par un personnel hautement qualifié et rompu à la tâche. SAHAM Assurance compte aujourd'hui 53 salariés répartis comme suit :

CREATION D'UN POOL DE GESTION DE L'ASSURANCE MALADIE DANS UN PAYS MEMBRE DE LA CIMA : REALITES ET PERSPECTIVES

Tableau 4 : Répartition du personnel selon la catégorie socio-professionnelle

DESIGNATION	HOMMES	FEMMES	TOTAL
CADRES DIRIGEANTS	1	0	1
CADRES SUPERIEURS I	4	0	4
CADRES SUPERIEURS II	3	0	3
CADRES MOYENS	8	7	15
AGENTS DE MAITRISE	9	15	24
EMPLOYES	5	1	6
TOTAL	30	23	53

Graphique 6: Répartition du personnel selon la catégorie socio-professionnelle



Source : Direction Administrative et Financière de SAHAM

CREATION D'UN POOL DE GESTION DE L'ASSURANCE MALADIE DANS UN PAYS MEMBRE DE LA CIMA : REALITES ET PERSPECTIVES

SUGGESTIONS ET RECOMMANDATIONS

En dépit de la crédibilité dont jouit SAHAM Assurance, la société reste confrontée à certains problèmes parmi lesquels :

- ✓ l'étroitesse des locaux qui abritent le siège de la société ;
- ✓ l'insuffisance du matériel informatique ;
- ✓ les problèmes d'archivage et de classement des dossiers ;
- ✓ la concurrence de plus en plus âpre ne permettant pas la bonne tarification ;
- ✓ la récurrence des annulations des cartes brunes et des certificats d'assurance à cause de l'insuffisance des imprimantes (plusieurs agents se partagent une même imprimante) ;
- ✓ les difficultés des assurés de l'Assurance Maladie victimes d'une infirmité qui ont de la peine à monter les escaliers ;
- ✓ le problème de parking tant pour les clients que pour le personnel.

SAHAM Assurance gagnerait beaucoup si elle apporte des réponses rapides à ces difficultés qui constituent de véritables handicaps à la célérité de ses prestations. Elle doit urgemment :

- ✓ spécialiser un agent qui sera chargé du classement des dossiers ;
- ✓ construire un siège digne des ambitions de la compagnie ;
- ✓ s'approvisionner suffisamment en imprimantes ;
- ✓ ramener la cellule prise en charge (santé) au rez-de chaussée ;
- ✓ apporter une solution au problème de parking surtout pour la clientèle.

Au terme de cette partie, nous pouvons affirmer que la place qu'occupe SAHAM aujourd'hui sur le marché Togolais est méritée et nous sommes convaincus que son avenir est prometteur compte tenu des multiples efforts qui sont faits en interne.

Malheureusement, comme toutes les autres compagnies, SAHAM n'est pas épargnée des difficultés liées à la gestion de son portefeuille Maladie. La mutualisation de la gestion

CREATION D'UN POOL DE GESTION DE L'ASSURANCE MALADIE DANS UN PAYS MEMBRE DE LA CIMA : REALITES ET PERSPECTIVES

de cette branche ne pourrait-elle pas être une solution à ce problème. C'est dans la tentative d'une réponse à cette problématique que nous avons choisi d'axer notre étude sur : « La création d'un Pool de gestion de l'Assurance Maladie dans un pays membre de la CIMA : réalités et perspectives. »

La deuxième partie de ce rapport sera donc consacrée à cette étude.

**DEUXIEME PARTIE : « CREATION D'UN
POOL DE GESTION DE L'ASSURANCE
MALADIE DANS UN PAYS MEMBRE DE LA
CIMA : REALITES ET PERSPECTIVES »**

Les sociétés d'assurance éprouvent de nombreuses difficultés dans la gestion de certaines branches comme la branche Maladie. Il apparaît donc opportun de rechercher des solutions durables pour remédier à ce problème. Nous allons d'abord analyser la problématique de la création du Pool de l'Assurance Maladie et ensuite étudier sa faisabilité.

CHAPITRE I : LA PROBLEMATIQUE DE LA CREATION DU POOL DE L'ASSURANCE MALADIE

Le dictionnaire Larousse définit le Pool comme étant un groupe de personnes travaillant en commun et assurant des tâches identiques. On peut donc à partir de cette définition dire qu'un pool d'assurance est une piscine collective d'actifs de plusieurs compagnies d'assurance. C'est un moyen de fournir une assurance à haut risque. La mise en commun est une technique couramment utilisée pour la gestion de l'assurance de ce risque majeur. Avec un pool d'assurance, quand quelqu'un fait une réclamation à sa compagnie, la récompense vient des biens collectifs détenus dans la piscine. Le processus de mise en commun répartit le risque de couverture entre les acteurs d'une part et atténue l'impact entre eux d'autre part. Les problèmes de l'Assurance Maladie classique et la nécessité de la création du Pool constitueront les points essentiels de ce chapitre.

Section 1 : Les problèmes de l'Assurance Maladie

On peut distinguer :

A. Les problèmes internes aux compagnies

L'Assurance Maladie est un dispositif chargé d'assurer un individu face à des risques financiers de soins en cas de maladie, ainsi qu'un revenu minimal lorsque l'affection prive la personne de travail. Sur le marché togolais, la branche santé par rapport aux autres branches, est classée en première position en terme de chiffre d'affaires. Le tableau suivant le prouve très bien.

CREATION D'UN POOL DE GESTION DE L'ASSURANCE MALADIE DANS UN PAYS MEMBRE DE LA CIMA : REALITES ET PERSPECTIVES

Tableau 5 : Chiffre d'affaires des sociétés IARD au Togo par branches en 2015

		ALLIANZ	FEDAS	FIDELIA	GTAC2A	NSIA	SAHAM	SUNU
Accidents corporels et Maladie		91.037.959	90.992.189	564.891.554	1.336.361.517	3.191.234.049	2.488.590.911	2.124.150.220
Véhicules terrestres à moteur	Responsabilité	499.176.478	863.636.154	723.927.825	880.141.334	978.665.557	846.882.179	637.137.331
	Civile							
	Autres risques	347.302.221	452.258.440	289.304.398	702.751.776	406.702.598	870.291.525	674.073.182
Incendie et autres dommages sur biens		1.064.545.697	54.616.347	102.768.608	474.365.372	619.556.454	2.480.653.896	544.101.827
Responsabilité Civile Générale		96.195.152	81.741.076	39.089.421	74.720.144	418.913.204	180.730.421	101.580.196
Transports aériens		4.670.574	0	0	0	374.971.908	136.880.160	48.836.591
Transports maritimes		286.589.567	0	0	26.988.031	51.430.869	89.384.575	182.805.681
Autres transports		0	9.120.990	50.763.697	34.140.569	502.015.893	27.650.514	37.580.163
Autres risques directs dommages		0	9.763.664	31.603.434	88.142.150	483.477.706	0	0
Acceptations dommages		0	217.623.219	0	104.745.119	196.628.272	58.241.496	47.621.963
TOTAUX		2.389.517.648	1.779.752.079	1.802.348.937	3.722.356.012	7.223.596.510	7.179.305.677	4.397.887.154

Source : les statistiques de la Direction Nationale des Assurances

D'après ces statistiques, bien que la branche Maladie dans ces compagnies se taille en général la part du lion en ce qui concerne le chiffre d'affaires, il n'en demeure pas moins vrai qu'elle reste et demeure l'une des branches dont la gestion pose beaucoup de soucis aux compagnies. Ce qui fait dire par beaucoup de responsables de compagnie que « l'Assurance Maladie est un produit d'appel », dans la mesure où il faut régulièrement faire face à la disparité dans les modalités de gestion, au niveau élevé des frais généraux, aux multiples fraudes tant chez les assurés que chez les prestataires de soins. Nous ne pouvons passer sous silence la sous tarification à cause de la concurrence, la fréquence des sinistres, les délais d'indemnisation trop longs quand ils existent, les tarifs très élevés et non uniformisés, la

CREATION D'UN POOL DE GESTION DE L'ASSURANCE MALADIE DANS UN PAYS MEMBRE DE LA CIMA : REALITES ET PERSPECTIVES

surconsommation en ce qui concerne les verres optiques et l'insuffisance de communication quant aux exclusions dans les contrats Maladie.

On assiste dans le monde à des phénomènes tels que : le vieillissement des populations entraînant une augmentation de la consommation médicale par habitant, l'augmentation des coûts des traitements médicaux, le vieillissement des structures traditionnelles de gestion de l'Assurance Maladie dont les résultats sont de plus en plus déficitaires avec pour corollaire, la critique exacerbée de ses structures. Cet état de choses amène certaines compagnies à relever le tarif, favorisant ainsi la pratique de la sélection des risques qui n'est pas de nature à faciliter leur couverture d'assurance à un coût raisonnable pour les assurés et les souscripteurs. Celles qui s'engagent à souscrire ces risques, crouaissent sous le poids de leur sinistralité.

B. Les problèmes externes aux compagnies

Il sont tout aussi nombreux et complexes les uns les autres, à savoir : les inégalités devant l'accès aux soins du fait du pouvoir d'achat des malades particulièrement choquantes, l'exigence croissante des assurés en matière de soins, les fraudes de tous ordres, l'inaccessibilité des couches défavorisées à l'Assurance Maladie classique et l'apparition de nouvelles maladies.

Face à ce triste constat, il est urgent d'en apporter des solutions appropriées car les techniques de l'assurance devraient avoir pour vocation d'atténuer ces insuffisances. Nous pensons parmi plusieurs solutions, à la création du Pool de l'Assurance Maladie.

Section 2 : La création du Pool de l'Assurance Maladie

A. La nécessité de la création du Pool

La nécessité de la création du Pool de l'Assurance Maladie dans nos Etats est indéniable et même impérieuse compte tenu des difficultés liées à la gestion de cette branche. Le diagnostic qui vient d'être fait en est révélateur. La création d'un Pool Maladie

CREATION D'UN POOL DE GESTION DE L'ASSURANCE MALADIE DANS UN PAYS MEMBRE DE LA CIMA : REALITES ET PERSPECTIVES

s'avère plus que jamais nécessaire pour juguler le mal qui mine notre marché. Nous suggérons la création d'une mutualité dans le but d'assainir cette branche.

B. L'apport du Pool

Le Pool de l'Assurance Maladie doit permettre de :

- ✓ mettre de l'ordre dans une branche minée par des fraudes récurrentes des assurés ;
- ✓ lutter contre la surconsommation de médicaments ;
- ✓ résoudre l'absence de coordination des soins qui permet la multiplication d'actes redondants ;
- ✓ faciliter une meilleure prise en charge des assurés ;
- ✓ répartir entre ses membres, après mise en commun, les risques d'Assurance Maladie ;
- ✓ organiser la participation des membres à tous les travaux d'informations, d'études, d'établissement de statistiques, et d'assainissement du réseau d'intermédiaires ;
- ✓ mettre en œuvre toutes dispositions utiles susceptibles de sauvegarder l'intérêt commun des membres (contrôle de l'application du tarif, contrôle du reversement des primes, etc...) ;
- ✓ améliorer la trésorerie des compagnies membres afin de leur permettre de faire face aux sinistres et générer des excédents d'exploitation ;
- ✓ réduire les délais d'indemnisation des victimes ;
- ✓ sécuriser les documents.

Notre analyse serait incomplète si nous ne donnions à ce concept qu'est le Pool, un contenu.

CHAPITRE II : LE CONCEPT DU POOL

Section 1 : Les réalités du pool de l'Assurance Maladie

A. L'organisation du Pool

Le Pool Assurance Maladie devra être créé sous la forme d'un Groupement d'Intérêt Economique (GIE) conformément à l'Acte Uniforme de l'OHADA (l'Acte uniforme révisé relatif au Droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique), pour la simple raison que les modalités de constitution sont très simplifiées. Il devra également se doter des textes devant régir l'organisation, à savoir : les statuts, le règlement intérieur et les règles de comptabilisation.

Le Pool devra avoir la structure suivante :

- ✓ une Assemblée Générale composée des directeurs généraux des compagnies ;
- ✓ un conseil de surveillance ;
- ✓ un Directeur Général du Pool qui organise ses services.
- ✓ Des commissions techniques (production, sinistre, comptabilité).

B. Le fonctionnement du Pool

Le Pool fonctionnera dans un système de coassurance : les primes seront réparties dès qu'elles seront émises, c'est-à-dire que le système se chargera de l'éclatement de la prime entre la compagnie qui émet la police d'assurance et les autres coassureurs.

CREATION D'UN POOL DE GESTION DE L'ASSURANCE MALADIE DANS UN PAYS MEMBRE DE LA CIMA : REALITES ET PERSPECTIVES

Pour que tout ceci soit possible, il faudra :

- ✓ une adhésion obligatoire au pool de toutes les sociétés pratiquant la branche Maladie ;
- ✓ un mode de souscription centralisée avec des cartes qu'il sera seul habilité à commercialiser ;
- ✓ le canal de distribution : les compagnies d'assurance ;
- ✓ une bonne organisation en amont de la branche Maladie dans les compagnies ;
- ✓ une présentation du Pool sous la forme de Pool de coassurance avec un système d'information centralisée ;
- ✓ un contrôle régulier lors de la rétrocession pour s'assurer que les règles de souscription sont respectées ;
- ✓ des moyens coercitifs notamment les sanctions pécuniaires à l'encontre de ceux qui ne respectent pas les dispositions statutaires ;
- ✓ un environnement institutionnel favorable.

Les risques seront ainsi répartis entre les membres du Pool. Ceux-ci devront impérativement échanger les informations, mener ensemble des travaux d'études et établir les statistiques.

Les entrées financières du Pool seront essentiellement constituées des frais de gestion versés par l'ensemble des compagnies d'assurance pratiquant la branche Maladie. C'est un prélèvement sur les primes à rétrocéder aux compagnies et qui représente la part des frais de gestion au profit du Pool.

La technique de répartition des primes et des sinistres devra se faire en fonction des différents marchés, soit de façon égalitaire entre les compagnies, soit au prorata des souscriptions

En ce qui concerne la souscription, le producteur souscrira à travers un logiciel. Quel que soit l'endroit où il se trouve, le producteur pourra faire la souscription via internet. En

CREATION D'UN POOL DE GESTION DE L'ASSURANCE MALADIE DANS UN PAYS MEMBRE DE LA CIMA : REALITES ET PERSPECTIVES

temps réel, à partir des bureaux du Pool, le personnel établira les bilans de production de chaque compagnie. Une fois que les productions sont faites, le Pool sort un arrêté chaque fin de mois et fait appel à la prime au niveau de chaque compagnie. Le Pool transmet donc le bordereau à toutes les compagnies pour leur signifier ce qu'elles ont produit au cours du mois afin qu'elles envoient les chèques correspondants. Le système se charge de l'éclatement de la prime entre les compagnies suivant une clé de répartition prédéfinie.

Pour plus de détails, lorsque par exemple un assuré d'une compagnie X souscrit à une police, 60% de la prime restent chez la compagnie et les 40% restants sont reversés au niveau du Pool. Ces 40% sont donc, de façon égalitaire, repartis aux autres compagnies. A la fin de chaque mois, le Pool tire un arrêt et fait appel à la prime. Chaque compagnie paye les 40% que le Pool se charge de répartir aux autres compagnies du marché. Les sinistres suivent la même procédure, c'est-à-dire que, s'il y a un sinistre et que le rédacteur sinistre d'une compagnie fait la déclaration à travers l'ouverture dans le logiciel, cela est reparti de façon égalitaire : 60% sont supportés par la compagnie qui a souscrit le risque et les 40% sont repartis aux autres compagnies.

Il y a tout de même une différence avec la production, car il faut prévoir des seuils. Tant que le seuil n'est pas atteint, la compagnie souscriptrice paye la somme et se fait rembourser par les autres compagnies. Dès que ce seuil est franchi, on fait un appel au comptant pour que tout le monde y participe également afin d'alléger la charge du sinistre au niveau des compagnies.

Section 2 : Les perspectives du Pool de l'Assurance Maladie

A. Les perspectives à court terme

Le sort du Pool est lié à l'avenir de l'Assurance Maladie. En partant de cette logique, nous pouvons très aisément affirmer que le Pool de l'Assurance Maladie a de beaux jours devant lui, parce que l'avenir de l'Assurance Maladie est prometteur, d'autant plus qu'on assiste de plus en plus dans les pays de la CIMA à :

- ✓ la volonté des gouvernements à apporter des solutions adéquates aux problèmes de santé de leurs populations, à une profonde réorganisation de

la filière santé de part et d'autre, en privilégiant les petites structures qui couvrent la cellule villageoise, les centres médicaux, les hôpitaux de district jusqu'aux hôpitaux de référence ;

- ✓ l'action des partenaires au développement tels que l'OMS, les bailleurs de fonds ;
- ✓ l'avènement du médicament générique ;
- ✓ l'action de l'assureur qui, au-delà de l'Assurance Maladie classique, valorise les mutuelles et dans un futur proche la micro-assurance.

Egalement, la mise en commun de l'assurance est souvent utilisée comme une méthode de fournir une assurance aux personnes qui ne pourraient pas autrement l'acheter. C'est ainsi qu'au Sénégal par exemple, l'Assurance Santé est mise à la disposition des débrouillards ou petites bourses à travers le Pool Micro Assurance Santé (PMAS) créé par six compagnies de la place (ASKIA, CGA, CNART, NSIA, Sécurité Sénégalaise et SALAMA). Elle permet ainsi de couvrir les populations à revenus modestes ou des personnes issues des couches défavorisées et généralement exclues des systèmes traditionnels (élèves, artisans, commerçants détaillants du secteur informel, paysans, éleveurs, pêcheurs, artistes) et contribue à améliorer les résultats presque toujours déficitaires dans cette branche. Pour le dispositif d'assurance, la gamme de produits proposée privilégiera l'offre publique de santé avec une grille tarifaire accessible au plus grand nombre comme c'est le cas au Sénégal. Il faut pour cela une véritable synergie entre l'Etat (à travers les ministères de la santé, des affaires sociales) et les compagnies d'assurance, l'ordre des médecins et celui des pharmaciens et les établissements financiers.

B. Les perspectives à long terme

Le Pool devra à terme parvenir à :

- ✓ l'assainissement total non seulement de la production, mais surtout des sinistres ;
- ✓ l'amélioration de la cadence de règlement des sinistres ;
- ✓ le paiement des sinistres dans le temps et à bonne date ;
- ✓ sa création sur l'ensemble du marché de la CIMA.

CREATION D'UN POOL DE GESTION DE L'ASSURANCE MALADIE DANS UN PAYS MEMBRE DE LA CIMA : REALITES ET PERSPECTIVES

Le Pool permettra ainsi d'équilibrer les résultats techniques des compagnies par le jeu de la compensation des primes et des sinistres, de réduire la barrière financière à l'accessibilité financière de l'offre de soins et donner à l'assuré une meilleure santé pour contribuer à la création des richesses.

CONCLUSION

Au terme de dix- huit mois de cours théorique à l'Institut et de six mois de formation pratique en entreprise, il est indéniable que nous avons désormais les outils nécessaires pour affronter l'impitoyable réalité du monde du travail. Si l'Institut, qui peut être considéré comme étant un moule, dont le label fait l'unanimité nous a donné le savoir, SAHAM Assurance Togo, qui est aujourd'hui indiscutablement en bonne santé, nous a permis de joindre le savoir-faire au savoir déjà acquis.

Nous pouvons également en définitive, affirmer sans risque de nous tromper que le Pool Assurance Maladie aidera les compagnies à emprunter durablement le chemin de la rentabilité. Malheureusement, les interventions en santé restent encore trop axées sur la fourniture des services, dans une logique d'offre, qui n'a pas toujours réussi à prouver sa pertinence. En termes de priorités sectorielles, la place de l'assurance dans l'aide est encore insuffisante et ne permet pas de résoudre les insuffisances du marché. Les Etats ont expérimenté avec peu de satisfaction plusieurs systèmes, à savoir : le tout privé, le tout facultatif et le tout gratuit. S'il est vrai aujourd'hui que l'on peut s'appuyer entre autre sur les systèmes d'assurance maladie pour toucher une partie importante des populations, nous sommes convaincus que l'avènement du Pool est la solution idoine. Mais seulement, il doit être accompagné d'une gouvernance stratégique de la protection sociale et d'une promotion du capital social. Avec l'avènement du Pool, on pourra :

- ✓ évoluer sur un marché animé par un organe de régulation ;
- ✓ payer au comptant les primes ;
- ✓ harmoniser les règles de souscription ;
- ✓ évaluer et régler rapidement les sinistres ;
- ✓ faire jouer le principe de solidarité ;

CREATION D'UN POOL DE GESTION DE L'ASSURANCE MALADIE DANS UN PAYS MEMBRE DE LA CIMA : REALITES ET PERSPECTIVES

- ✓ suspendre toute collaboration avec le courtier qui pratique la rétention des primes (les membres du Pool constituent un bloc solidaire face au courtier) ;
- ✓ permettre aux compagnies membres de maintenir à un niveau raisonnable, par rapport aux primes rétrocédées, la sinistralité.

Nous pensons que notre travail n'est qu'une amorce de solutions aux problèmes de l'Assurance Maladie dans la zone CIMA et sommes entièrement disposés à apporter notre modeste contribution à la mise en œuvre d'un tel organe dans notre zone.

BIBLIOGRAPHIE

A- OUVRAGES

- 1- Clotilde OHOUOCHI : L'Assurance Maladie Universelle (AMU) en Côte d'Ivoire : « Enjeux, pertinence et stratégie de mise en œuvre »
- 2- Gilly DUSSAULT, Pierre FOURNIER, Alain LETOURMY : « Améliorer l'accès aux soins et lutter contre la pauvreté »
- 3- Sylvie BOYER, Caroline DELESVAUX, Jean Pierre FOIRRY, Christian PRIEUR : « Le risque maladie dans les Assurances sociales : Bilan et perspectives dans les pays en voie de développement »

B- ARTICLES

- 1- Soumahoro MORY, Directeur Général du Pool TPV de la Côte d'Ivoire : Interview accordée au journal ivoirien le « Prévoyant »
- 2- Efui GBEDEMAH, Directeur Général du Pool TPV du Togo : Interview accordée au journal togolais « Focus Info »

C- COURS

- 1- Djagana OUATTARA, Commissaire contrôleur des Assurances à la CIMA : Assurance des personnes MST-A 2015
- 2- Justin KOGUIA, Directeur Général du Pool TPV du Congo : Assurance des Risques Divers MST-A 2015.

D- SITES INTERNET

- 1- www.asaci.net/pool.index.php
- 2- www.Seneplus.com/article/six-assureurs-lancent-le-pool-micro-assurance-santé
- 3- www.gouv.sn/couverture-maladie-universelle.cmu.html
- 4- <https://www.google.com/problématique-du-pool>

CREATION D'UN POOL DE GESTION DE L'ASSURANCE MALADIE DANS UN PAYS MEMBRE DE LA CIMA : REALITES ET PERSPECTIVES

5- [http :laisseterre.com/article/qu'est-ce qu'un pool d'assurance ?](http://laisseterre.com/article/qu'est-ce-qu'un-pool-d'assurance/)

6- [http ://www.sahamassurance.com/fr/groupe/](http://www.sahamassurance.com/fr/groupe/)

TABLE DES MATIERES

Table des matières

DEDICACES	i
REMERCIEMENTS	ii
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS	iii
LISTE DES TABLEAUX.....	iv
LISTE DES FIGURES.....	v
RESUME	vi
ABSTRACTS.....	vii
SOMMAIRE	viii
INTRODUCTION.....	1
PREMIERE PARTIE : LA COMPAGNIE SAHAM ASSURANCE.....	2
CHAPITRE I : LA PRESENTATION DE SAHAM ASSURANCE	3
Section 1 : L'historique de la compagnie	3
A. La création de SAHAM Assurance Togo	3
B. Le groupe SAHAM	6
Section 2 : Les produits commercialisés par SAHAM Assurance	7
A. Les produits de l'Assurance Automobile	7
B. Les produits de l'Assurance Risques Divers	8
CHAPITRE II : LA DESCRIPTION DE L'ENVIRONNEMENT DU STAGE	12
Section 1 : La structure organisationnelle	12
A. La Direction Générale.....	12
B. Les autres directions	12
Section 2 : Le déroulement du stage	17
A. Le Service Production	17
B. Le Service Sinistre	17
SUGGESTIONS ET RECOMMANDATIONS.....	19
DEUXIEME PARTIE : « CREATION D'UN POOL DE GESTION DE L'ASSURANCE MALADIE DANS UN PAYS MEMBRE DE LA CIMA : REALITES ET PERSPECTIVES » ...	21
CHAPITRE I : LA PROBLEMATIQUE DE LA CREATION DU POOL DE L'ASSURANCE MALADIE	22
Section 1 : Les problèmes de l'Assurance Maladie	22

CREATION D'UN POOL DE GESTION DE L'ASSURANCE MALADIE DANS UN PAYS MEMBRE DE LA CIMA : REALITES ET PERSPECTIVES

A. Les problèmes internes aux compagnies	22
B. Les problèmes externes aux compagnies.....	24
Section 2 : La création du Pool de l'Assurance Maladie	24
A. La nécessité de la création du Pool	24
B. L'apport du Pool	25
CHAPITRE 2 : LE CONCEPT DU POOL	26
Section 1 : Les réalités du pool de l'Assurance Maladie.....	26
A. L'organisation du Pool	26
B. Le fonctionnement du Pool.....	26
Section 2 : Les perspectives du Pool de l'Assurance Maladie	28
A. Les perspectives à court terme.....	28
B. Les perspectives à long terme.....	29
CONCLUSION	31
BIBLIOGRAPHIE	33
TABLE DES MATIERES	35

